

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	43	43 + 3 pouvoirs

Date de convocation
25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villotte sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FEVEZ Clément, GEORGE Marie-Cécile, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KAAG Joseph, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LESCU Raphaël, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MENUISIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **GARAT Cédric pouvoir donné à AUBRY Martine, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, JACQUET Clarisse pouvoir donné à MIGOT Thierry, BACHELEZ Eric titulaire de KAAG Joseph, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, MACINOT Séverine titulaire de CHARLES Ludovic, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé, SANGNIER Yannick titulaire de LESCU Raphaël.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif du budget SPANC 2026
N° de délibération : DE_2026_018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 :

L'adoption du budget primitif du budget annexe SPANC de la CC DE L'AIRE A L'ARGONNE pour l'année 2026 présenté par sa Présidente,

Ledit budget présenté à l'équilibre en dépenses et recettes s'élevant :

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement :

En recettes à la somme de : **16 122.00 €** (Dont 0.00€ de RAR)

En dépenses à la somme de : **16 122.00 €** (Dont 0.00€ de RAR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
002 - Excédent de fonctionnement reportée	407,89
011 - Charges à caractère général	425,00
62 - Autres services extérieurs	425,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	550,00
67 - Charges spécifiques	10 619,11
68 - Dotations aux amort., dépréciations et provisions	120,00
Total dépenses réelles	16 122,00
042 - Opérations d'ordre	-
Total dépenses de fonctionnement	16 122,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
70 - Produits de services de domaine et ventes diverses	5 409,49
74 - Dotations et participations	10 619,11
78 - Reprises sur amort., dépréciations et provisions	93,40
Total recettes réelles	16 122,00
042 - Opérations d'ordre	-
Total dépenses de fonctionnement	16 122,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2026.04.02 13:37:17 +0200
Ref:10672714-16093278-1-D
Signature numérique
la Présidente